

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 5 AVRIL 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage de la délibération : 14 AVR. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-32 Vote du budget primitif 2023*Exposé*

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les propositions pour le Budget Primitif 2023 (ci-avant présenté par Monsieur Didier CORTES, Conseiller Municipal en charge des Finances de la Commune).

Ci-dessous une vue d'ensemble :

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 325 308,87	1 913 203,66
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		412 105,21
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 325 308,87	2 325 308,87

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
		CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	713 460,16
	+	+	+
R E P O R T S			
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 630 977,05	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 829 224,21
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 344 437,21	2 344 437,21
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	4 669 746,08	4 669 746,08

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'adopter les propositions pour le Budget Primitif 2023,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/04/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

